

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Marie-Françoise CANEVET
Gwenaël JAMBOU
Johann LE LAUSQUE
Corinne LE MOUËL - RUAUD
Gilles LE SQUER
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Société A.A.C.C (Alnéva)

Société à responsabilité limitée au capital de 10 100 euros

Place Jean Monnet

56270 PLOEMEUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE SARL A.A.C.C. (Alnéva)
EN SAS**

www.ouestconseils.bzh 



OUEST CONSEILS LORIENT Rue du Sous Marin Vénus - 56323 Lorient Cedex - Tél. 02 97 87 78 00 - Fax 02 97 37 67 39 - Email : contactlorient@ouestconseils.fr
*Ouest Conseils Lorient - S.A.R.L. au capital de 118 730 € - R.C.S. LORIENT 352 070 528 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes*

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL A.A.C.C. (Alnéva) EN SAS

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 4 novembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires net d'un montant de 696 104 € en progression de 40 091 € par rapport à l'exercice précédent et un bénéfice net sur l'exercice d'un montant de 82 234 € contre un bénéfice net d'un montant de 108 116 € au 31 août 2024.
- L'actif de la société au 31 août 2025 s'élève à la somme 494 880 € et se décompose ainsi :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Immobilisations | 54 097 € |
| Stocks et en-cours | 40 296 € |
| Avances et Acomptes versés | 0 € |
| Créances clients | 202 941 € |
| Autres Créances | 15 518 € |
| Disponibilités | 175 883 € |
| Charges constatées d'avance | 6 145 € |
| Total de l'Actif | 494 880 € |

.../...

- Les capitaux propres de la société au 31 août 2025 sont positifs à hauteur de 401 581 € et se décomposent ainsi :

| | |
|--|------------------|
| Capital Social | 10 100 € |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 74 706 € |
| Réserve Légale | 1 010 € |
| Autres Réserves | 233 532 € |
| Résultat de l'exercice | 82 234 € |
| Total des Capitaux Propres | 401 582 € |

- L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 25 novembre 2025 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 82 234 € de la manière suivante :
 - o A titre de dividendes pour 70 000 €
 - o Le solde en totalité au compte « Autres Réserves » pour 12 234 €
- L'endettement s'élève à la somme de 93 298 € et se décompose ainsi :

| | |
|---|-----------------|
| Emprunts auprès d'établissement de crédit | 0 € |
| Compte courant d'associé | 847 € |
| Acomptes reçus | 0 € |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 16 028 € |
| Dettes fiscales et sociales | 72 992 € |
| Autres dettes | 3 431 € |
| Total des Dettes | 93 298 € |

- L'analyse de la situation de la société au regard des conditions légales particulières applicables à la nouvelle forme juridique envisagée n'apporte de commentaire particulier.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Lorient, le 5 décembre 2025

**Société Ouest Conseils Lorient
Commissaire aux comptes
et à la transformation
Yanis LE CALVE**